

# POLITIQUE SECTORIELLE ET D'EXCLUSION D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT TABAC

Date d'entrée en vigueur 1<sup>er</sup> Octobre 2018 Date de mise à jour 1<sup>er</sup> Janvier 2023

Un affilié de NATIXIS

### **SOMMAIRE**

1.	PREAMBULE	3
2.	CHAMPS D'APPLICATION	5
3.	DESCRIPTION DETAILLEE	7
3.1.	Identification des émetteurs ciblés	8
3.2.	Emetteurs ciblés	9
3.3.	Actualisation de la liste des émetteurs ciblés	10
3.4.	Date d'entrée en application	11
3.5.	Communication de la politique	12
4.	TEXTES DE REFERENCE	13



## Les politiques sectorielles et d'exclusion sont au cœur de la stratégie RSE d'Ostrum Asset Management.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise, Ostrum Asset Management définit des politiques sectorielles et d'exclusion en cohérence avec la philosophie de ses actionnaires qui lui permettent d'être en accord : avec les ambitions et engagements propres à Ostrum Asset Management, en cohérence avec sa stratégie de Gestion Responsable, avec la règlementation nationale et internationale

Les politiques sectorielles et d'exclusion définies et déployées par Ostrum Asset Management ont pour objectif d'identifier les émetteurs qui sont exclus de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

La liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion est actualisée au moins une fois par an.

Retrouver l'ensemble des initiatives RSE d'Ostrum Asset Management sur www.ostrum.com.



Les interdictions d'investissements sur les émetteurs associés à la Politique d'exclusion du secteur Tabac s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion, société de tête ou par délégation. Cette politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière<sup>1</sup>.

Ostrum Asset Management s'engage en ce sens à :

- Poursuivre l'exclusion du tabac de l'ensemble de ses fonds ISR,
- Exclure le tabac de l'ensemble des fonds ouverts pour lesquels elle est maître des décisions d'investissements,
- Et encourager ses clients à implémenter cette politique au sein de leurs fonds dédiés et/ou de leurs mandats gérés financièrement par Ostrum Asset Management. Ainsi, la responsabilité d'application de cette politique à la gestion de ce type de fonds incombera aux clients d'Ostrum Asset Management qui se chargera d'en assurer la bonne implémentation.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hors gestion indicielle, et hors fonds structurés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et en accord avec les objectifs et les contraintes liées à la documentation contractuelle des clients d'Ostrum Asset Management.



## 3.1. IDENTIFICATION DES ÉMETTEURS CIBLÉS

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de ses équipes d'analystes et de gestion, en charge d'actualiser et de suivre les émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion.

# 3.2. EMETTEURS CIBLÉS

La présente politique cible les entreprises fabricantes et / ou productrices de produits du tabac.				

# 3.3. ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMETTEURS CIBLES

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette politique a minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

### 3.4. DATE D'ENTRÉE EN APPLICATION

Cette politique est effective depuis le 1er octobre 2018, selon les éléments suivants :

- L'ensemble des fonds ouverts sont désinvestis du tabac depuis le 1er octobre 2018, exceptés les fonds les plus impactés pour lesquels, et afin de préserver l'intérêt des porteurs de part, le désinvestissement a été progressif et total à horizon 2021, tel que précisé au sein de leurs prospectus.
- Sur le marché monétaire, l'exclusion du tabac a été effective après échéance des positions détenues sur ce périmètre.
- A la suite de la fusion-absorption de la société Seeyond par Ostrum Asset Management et du transfert vers cette dernière des activités de gestion assurantielle institutionnelle et de gestion structurée de NIM Solutions (1er janvier 2023), les fonds historiquement gérés par Seeyond et NIM Solutions rentreront dans le champ d'application de cette politique au 1er Janvier 2023<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hors gestion indicielle, et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et en accord avec les objectifs et les contraintes liées à la documentation contractuelle des clients d'Ostrum Asset Management.

### 3.5. COMMUNICATION DE LA POLITIQUE

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management<sup>3</sup>
- Les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management sont diffusées largement par l'assistance clientèle aux clients de fonds dédiés et mandat pour en confirmer l'application sur ces mêmes portefeuilles

\_

<sup>3</sup> https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg



Ostrum Asset Management poursuit ses actions et son engagement en faveur d'une gestion d'actifs responsable et s'engage à ce sens à ne plus soutenir le secteur controversé du tabac.

Ostrum Asset Management a défini et déployé une approche de la gestion responsable ambitieuse, déclinée sur l'ensemble de ses processus d'investissement.

Cette démarche vise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Ostrum Asset Management est signataire depuis 2008.

En ce sens, Ostrum Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable<sup>4</sup> du Programme des Nations Unis pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour en savoir plus sur les Objectifs de Développement Durable : <a href="http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html">http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html</a>

### **MENTIONS LEGALES**

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.







#### Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com



